



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2021

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE d'AIGUEPERSE

L'an **deux mil vingt et un, le dix décembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'AIGUEPERSE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHAPUT**.

Étaient présents : M. Luc CHAPUT, Mme Christelle CHAMPOMIER, M. André DEMAY, M. Michel MACHEBOEUF, Mme Catherine CUZIN, M. Christophe CLEMENTE, M. Bernard AMEILBONNE, M. Georges LOUZADA, Mme Emmanuelle DE CASTRO, Mme Sandrine GUERET, M. Jérôme VERNEYRAS, Mme Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Mme Laurence WANG WAH, Mme Sabine MENET-COULON, M. Paul PIERGENTILI, Mme Carine DRUET, Mme Stéphanie FRANCHISSEUR-BREUIL.

Étaient absents excusés : Mme Vanessa ROLLET (arrivée à 19h30), Mme Joëlle BRUN, M. Patrick DESNIER, M. Benjamin FAURE, M. Hervé CHABRILLAT, Mme Céline BECERRA-RACERO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Vanessa ROLLET en faveur de Mme Emmanuelle DE CASTRO, Mme Joëlle BRUN en faveur de M. Jérôme VERNEYRAS, M. Patrick DESNIER en faveur de M. André DEMAY, M. Benjamin FAURE en faveur de M. Luc CHAPUT, M. Hervé CHABRILLAT en faveur de Mme Christelle CHAMPOMIER, Mme Céline BECERRA-RACERO en faveur de Mme Stéphanie FRANCHISSEUR-BREUIL.

Secrétaire : Mme Laurence WANG WAH.

INFORMATION : Validation des comptes rendus du 28 juin 2021 et du 05 novembre 2021

Il est proposé aux élus de valider les comptes-rendus du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 et du 05 novembre 2021 après en avoir donné lecture.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-047 : Echange de terrain entre Mme Durif Michelle et la Commune d'Aigueperse

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1,
Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L21121-29 et L2122-21,
Vu l'accord écrit de Mme DURIF Michelle,
Considérant l'avis des domaines,

Mr le Maire informe l'assemblée que suite à l'aménagement du terrain de boules municipal et de l'aire de jeux pour enfants localisés au lieu-dit « Coreil », la commune souhaite procéder à un échange de parcelles entre la commune et Mme Durif Michelle.

La commune désire devenir propriétaire de la parcelle AC 466, d'une superficie de 2552 m² en zone agricole, située à proximité de ces deux espaces publics appartenant à Mme DURIF Michelle afin de pouvoir aménager une aire de repos et un parking en procédant à un échange de terrain.

En contrepartie, Mme Durif Michelle deviendrait propriétaire de la parcelle cadastrée ZH 63 située au lieu-dit « rase de Pérignat, d'une superficie de 2634 m² en zone agricole appartenant à la commune.

Il est précisé que cet échange de parcelles sera réalisé sans contrepartie financière entre les deux propriétaires.

Cette parcelle est actuellement exploitée par Mr Duron Jérôme sous forme de prairie.

Les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune et le bail de Mr Duron sera modifié en conséquence.

Mme Cuzin : cela ne posait pas de problèmes à Mr Duron dans l'ensemble, comme c'est lui qui l'exploitait ? Mr le Maire : non, c'est une parcelle de 2600 m² qui est enclavée entre des vergers et la ligne SNCF, ça ne lui a pas posé de problèmes pour la laisser. Mais en contrepartie, il va y avoir des agriculteurs qui partent en retraite et qui exploitent des terrains communaux, donc lorsque ce sera le moment on en restituera une partie à Mr Duron car de la prairie il n'en avait pas trop besoin.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la proposition d'échange des parcelles ZH 63 et AC 466 entre la commune et Mme Durif Michelle,
- de charger Mr le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-048 : PLUiH - débat sur le projet d'aménagement et de développement durables intercommunal

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire de Plaine Limagne a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) le 27 juin 2017 (par fusion extension de prescriptions pour un PLUi valant PLH).

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), défini à l'article L151-5 du même code.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Le projet de PADD est issu d'une démarche de concertation composée de :

- deux comités techniques thématiques :
 - Cadre de vie / environnement / équipements publics / démographie / habitat le 2 mai 2019,
 - Économie / déplacements / développement urbain le 24 juin 2019,
- d'un groupe de travail habitat le 27 mai 2019,
- d'un comité de pilotage le 13 septembre 2019,
- d'une conférence des maires le 10 juillet 2019,
- d'un séminaire à l'adresse de l'ensemble des conseillers municipaux le 2 septembre 2019.

Le projet s'articule autour de 3 axes de développement :

1. Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire
 - 1.1. Poursuivre un développement démographique équilibré et répondre aux différents besoins d'habitat
 - 1.2. Faire évoluer les équipements et services publics pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures
 - 1.3. Développer les mobilités de demain
2. Valoriser un cadre de vie de qualité
 - 2.1. Maintenir la lisibilité et la qualité des paysages
 - 2.2. Préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire
 - 2.3. Modérer la consommation d'espaces et d'énergie
 - 2.4. Porter un projet protégeant la ressource en eau, la population et les biens
3. Conforter l'économie et l'emploi local
 - 3.1. Accueillir et assurer le développement des entreprises / commerces
 - 3.2. Développer une activité touristique et de loisirs valorisant les atouts du territoire

Une première version du PADD a fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 09 décembre 2019.

Depuis lors, les objectifs démographiques et de consommation foncière attendus sur le territoire à l'horizon 2032 ont été précisés. En outre, le PADD doit prendre en compte les documents stratégiques locaux (PCAET Plaine Limagne) et régionaux (SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes) adoptés depuis.

Ainsi, les orientations du PADD prenant en compte ces nouveaux éléments doit à nouveau être soumis au débat.

Après cet exposé,
M. le Maire déclare le débat ouvert.

Mr Clémente : je n'ai pas trouvé « la santé », vous savez que cela me tiens à cœur, vous savez que c'est un sujet qui me semble important. Il y a deux lignes, franchement il y a un souci, on n'a pas pris conscience des choses. Mr le Maire : lors d'une prochaine réunion du Conseil, un projet vous sera exposé, concernant une unité de santé. Le dossier est en cours, mais c'est vrai que ça n'y figure pas, tu as raison. Mme Champomier : ça peut rentrer dans le cadre « valoriser un cadre de vie de qualité ». Mr le Maire : ce qu'il y a, c'est qu'ils mettent toujours les entreprises et les commerces..... sauf qu'il faut des équipements et des services publics, alors si ça rentre là-dedans, je ne sais pas. La communauté de Communes a un projet global pour les professionnels de santé surtout le territoire mais il n'est pas encore terminé, on ne nous l'a pas encore présenté. Mr Clémente : je ne voudrais pas insister mais bon... Mr le Maire : c'est bien d'être constant dans ses idées.

Mme Cuzin : qu'est-ce que l'on prévoit sur la commune pour la mise en valeur du Patrimoine ? Mr le Maire : c'est un dossier de Mr Jérôme Verneyras. Mr Verneyras : Alors, pour faire simple, les petites cités de caractères, nous avons commencé à travailler. Pour votre information, nous avons mis sur le site de la ville d'Aigueperse, je ne sais pas si vous l'avez vu, un onglet qui s'intitule « Petites cités de caractère » dans lequel on va à chaque fois l'alimenter dès nous ferons des réunions en ce sens, on ira alimenter cet onglet au fur et à mesure. La première réunion a eu lieu il y a quelques semaines, donc c'est vraiment le démarrage, alors pour les petites cités de caractères, il faut trois choses, il faut préparer un dossier, le dossier est quasiment ficelé, il reste juste une mise à jour à faire. La demande du STR, c'est via les architectes et ça va directement à Paris à l'administration, donc pour l'instant c'est ce qui, à mon avis, va aujourd'hui être le plus compliqué à avoir et la troisième chose qu'il faut, c'est un plan pluriannuel, c'est ni plus, ni moins, que de ce dire, cette année nous avons prévu tel budget pour faire tel aménagement, soit sur le patrimoine, soit sur l'embellissement de ville, soit sur le fleurissement, etc. Donc, pour l'instant, nous avons fait une seule réunion, la deuxième elle a lieu la semaine prochaine, le 16 à 17h30. Nous avons aménagé à l'étage une pièce pour travailler, à l'ancien guichet juste là lorsque l'on sort, ou nous avons mis un plan cadastral et notre ambition c'est de faire une délimitation de la ville, pour ce dire, à cet endroit-là le STR va rentrer en vigueur et il faudra que l'on soit vigilant sur toutes les demandes de constructions (sites patrimoniales remarquables). Mr Demay : Le patrimoine entre entièrement dans ce domaine-là. Mr Verneyras : oui mais pas que, la démarche sera longue, ce que l'on veut s'est imbriquer beaucoup de personnes, les associations, peut-être les écoles, mais nous ferons cela vraiment sur du long terme, peut-être une candidature en 2023. Mr le Maire : Ce que l'on va faire pour ce projet là..... Mme Cuzin : Au niveau de cette commission Mr le Maire : J'allais vous en parler, nous ne pouvons pas créer de commission nouvelle, nous allons créer une sous-commission à laquelle vous participerez sans problème, elle sera formelle/informelle, il faudra juste se mettre d'accord pour savoir qui va y siéger. Mme Cuzin : d'accord. Mr Macheboeuf : cela dépend bien de la commission d'urbanisme ? Mr Verneyras : par contre, j'ai invité Céline à la première réunion, je n'ai eu de réponse, je lui ai envoyé un sms pour lui dire, première réunion, telle date, tel horaire. Je ferais pareil pour la deuxième. Après vous vous arrangez entre vous. Mme Cuzin : oui, oui. Mr le Maire : si vous voulez proposer quelqu'un vous le faites. Mme Cuzin : on en reparlera, c'est que l'on voulait juste savoir ce qui s'y passe. Mr le Maire : En ce qui concerne le patrimoine le gros projet c'est la restauration de l'Eglise, vous savez que nous avons fait faire une étude, on attend toujours les résultats et ce sont des travaux qui vont certainement dépasser le million d'euros en gros et qui vont durer sur 4 ou 5 ans car on ne pourra pas tous faire en même temps. Le développement du patrimoine sera d'abord affecté à ce monument là, ce qui n'empêche pas d'avoir d'autres petites opérations à côté. Parce que si nous sommes inscrit « Petites cités de caractère », qui au départ était une intuition de la Région qui est passé à l'Etat maintenant, ça nous ouvre 300 000 euros direct de subventions, hors subventions normales, donc pour cela il faut monter des programmes, il faut montrer patte blanche, enfin c'est très compliqué. Je remercie Jérôme, qui a pris cela en main dès le départ, parce que c'est un dossier très sensible. On n'oubliera pas la Sainte Chapelle, on a toujours l'intention de la rénover, on attend toujours l'ingénieur béton des Bâtiments de France qui doit venir faire une expertise et on pourra projeter des menus travaux pour que l'on puisse l'a rouvrir. Mais cela se fera seulement courant 2022. Mr Clémente : Et là on ne parle que des bâtiments, parce que dans les petites cités de caractère, il y a aussi.... Mr Verneyras : oh non, c'est ce que je disais, il n'y a pas que le patrimoine, pas du tout, il y a l'aménagement du centre bourg, l'embellissement.... Mr le Maire : c'est comme « les petites villes demain », c'est comme le PCAET, c'est tout bouclé. Mr Verneyras : en résumé, si on y va que pour le Patrimoine, on se fera planter, c'est aussi simple que ça en fait. Il n'y a pas que ça, c'est une composante mais pas que. Mme Cuzin : d'accord, et autrement j'avais des questions, si on a fini, sur l'activité économique qu'est-ce qui est prévu sur la zone parce que là on a quand même pas mal de transferts, ce qu'ils sont en train de faire c'est du transfert de certaines personnes. Mr le Maire : activités nouvelles, actuellement on a deux dossiers qui sont impossible à signer et un autre qui va se signer sous peu, je vais vous dire de qui il s'agit, c'est l'entreprise de transports 2ATPS qui est dans l'ancien supermarché, qui a transféré son entreprise de Saint-Gérard-de-Vaux dans l'Allier à Aigueperse, elle ramène 9 salariés. 7 et elle en a embauché deux, ils veulent acheter 5000 m² dans la zone pour faire de la location de matériel, genre mini-pelle, camions, peut-être des matériaux, etc.... ensuite il y a « The Way of life » l'entreprise américaine, une touche importante c'est l'entreprise EMS de Randan qui a 40 salariés et qui veut se déplacer. Mme Cuzin : c'est quel genre d'entreprise ? Je ne connais pas. Mr le Maire : ils font des bobines pour les câbles, ils nous ont mis en concurrence avec Gannat et Riom. Ce sont des Allemands qui ont rachetés cette entreprise il y a un an, ils ne sont pas faciles à gérer et c'est toujours trop cher,

et l'autre opération, c'est une personne qui souhaite installer un funéraire pour animaux. Il n'est pas du tout de la Région, le dossier est en cours car il faut beaucoup d'agrément. Mais parfaitement aux normes niveau odeur et rejet de fumée. Mais ce n'est pas fait, c'est en cours et d'autres plus petites qui sont en cours aussi, il y a une entreprise de maçonnerie de Riom, mais un dossier à partir du moment où il se signale et la promesse de vente, il faut un an. Mme Cuzin : dernière question sur les bâtiments communaux qui sont très énergivores, est ce qu'il y a une étude de lancée ? Mr le Maire : oui, cela a été fait par l'ADHUME, nous avons fait intervenir par l'intermédiaire de l'Etat, une mesure gratuite d'isolation sur toutes les tuyauteries, avec l'ADHUME il y aura du photovoltaïque dans le programme solaire dômes. Mr Demay : tous les bâtiments communaux ont été étudiés et expertisés, nous avons toutes les fiches techniques et on s'aperçoit que le photovoltaïque ne s'adapte pas à tous les bâtiments si facilement que ça. Mr le Maire : c'est-à-dire que sur les sept bâtiments classés sur Aigueperse, les ABF refusent des panneaux photovoltaïques sur six. Le seul qui pourrait être équipé et encore pas en totalité c'est le gymnase du collège, là peut-être sur tout le reste c'est non. Mr Demay : parce que on s'aperçoit que de faire du photovoltaïque c'est très bien mais pour acheminer l'électricité à un transformateur, et lorsque l'on voit le prix du local qui va être couvert en photovoltaïques pour arriver au transformateur les prix sont astronomiques donc on ne peut que se limiter à des bâtiments qui sont prêts d'un relais électrique. Mr le Maire : il y a deux projets qui sont en train d'être expertisés par l'Adhume. Ces deux projets se trouveraient sur l'enceinte du complexe sportif en complément de la salle des fêtes et l'autre le club house. Nous n'avons pas encore les études. Mr Clément : André, juste pour info, lorsque tu dis « prix astronomiques » pour entre guillemets relier le site couvert au poste de transformation qui récupère l'énergie, c'est de l'ordre de quoi en terme de pourcentage par rapport au projet ? Mr Demay : je ne peux pas te répondre, cela dépend où se trouve l'établissement que l'on va couvrir et la proximité des bâtiments qui paralyse. Tous les bâtiments ont été étudiés, toutes les fiches techniques ont les a là. On pourra si vous voulez les regarder. Mr le Maire : l'Adhume nous avez proposé une chaufferie au bois à la gendarmerie pour les locaux, les logements, et puis finalement ils nous avaient dit, c'est très bien, c'est super, et lorsque ils ont alignés les chiffres en bas, ce n'est absolument pas rentable, c'est pas amortissable, donc nous avons abandonné ce projet. Mr Demay : ce n'est PAS si amortissable que ça le photovoltaïque, c'est entre 17 et 20 ans et ce qui veut dire que dans 17 ou 20 ans les panneaux qu'est-ce qu'on va en faire ? Mr le Maire : il y a un réseau de chaleur en ville, ce qui est dommage c'est que personne ne s'en soit jamais occupé, l'Ehpad rejette de la vapeur d'eau chaude, mais à quantité énorme, donc on en a parlé à l'Adhume, pourquoi pas faire une étude. Si on pouvait se brancher sur ce réseau et le ramener sur nos écoles par exemple. Parce que tout de suite c'est du gaspillage, la blanchisserie je ne sais pas combien de mètres cube de vapeur d'eau sont rejetés, mais c'est énorme. Mr Louzada : le nombre de mètres cube, je ne sais pas mais je sais que l'on utilise que 10 % de sa capacité seulement pour la blanchisserie. Mr le Maire : c'est dommage, quand la Maison de Retraite s'est refaite il aurait fallu le prévoir, faire les réseaux pour. Parce que c'était amortissable tout de suite. Cela est en cours, on pense à beaucoup de choses. Mr Demay : ce projet sera étudié dans le cadre de la réhabilitation de l'école primaire et de la cantine. Mr Clément : Mais en effet, c'est judicieux d'imaginer ça. Mr le Maire : avez-vous d'autres questions ? Mr Macheboeuf : oui, concernant le projet protégeant les ressources en eau, qu'est-ce qui sera prévu sur la commune. Mr le Maire : les ressources en eau, c'est surtout, et je ne veux être désagréable avec personne, c'est d'abord protéger les captages que l'on a, parce qu'il y a eu des forages qui ont été fait sans autorisation, donc la police de l'eau doit venir et faire des contrôles. Deuxièmement, c'est limiter les recours à l'irrigation, et ces fameuses bassines qui vont être mise en place, mais c'est la loi GEMAPI donc c'est la communauté de communes qui gère cela. Mr Clément : alors quand tu parles d'irrigation, cela nous concerne aussi, l'été quand on irrigue les géraniums... Mr Le Maire : avec de l'eau de source. Mr Clément : peu importe, la ressource en eau, quelle qu'elle soit, elle est importante et elle est fragile. Mr le Maire : nous avons fait mettre un panneau « eau non potable ». Mr Clément : je suis d'accord, mais c'est quand même terrible de se dire que cette eau-là finit bien souvent sur la voie publique et dans les réseaux. Mr Le Maire : la commission « cadre de vie » a réfléchi à ce problème. Mr Louzada : nous avons déjà commencé depuis l'année dernière, nous avons réduit de moitié, toutes les plantes qui consomment énormément d'eau. Mr Clément : c'est très bien il faut continuer comme ça. Mr Louzada : tous les bacs en pierre sont fournis en plantes vivaces donc du coup que l'on arrose la première année pour démarrer et après théoriquement il n'y a plus besoin, aujourd'hui nous avons 42 jardinières et quelques demi-lunes que l'on arrose. Mr Clément : c'est parfait, j'en profite comme on parle de l'eau et de préservation de l'eau, de dire qu'il faut éviter en effet de l'utiliser. Mr le Maire : chacun à sa partie, mais j'ai des équipes qui réfléchissent et qui travaillent bien, donc moi ça me va. Mr Clément : oui, c'est parfait. Mr Macheboeuf : nous avons capté une source qui servait à alimenter la fontaine du rond-point, et qui aujourd'hui n'est plus utilisée donc cette eau-là, elle part directement dans le buron. Mr Louzada : nous avons bien retenu la dernière fois la remarque que tu avais fait, et c'est vrai que tu avais raison de la faire, à partir de janvier nous allons nous réunir, et on te convoquera et travaillerons sur ces fontaines. Mr le Maire : ce qu'il y a, c'est que l'on ne peut pas utiliser l'eau pour cette fontaine-là, parce que les sources sont trop polluées. Mr Macheboeuf : il faut traiter l'eau. Mr le Maire : je pense que nous allons étudier un système où l'on fera de l'eau recyclée, en circuit fermé. Mme Cuzin : il était déjà comme ça avant, il est en circuit fermé. Mr Louzada : Je suis allé voir, mais apparemment non. Mr Macheboeuf : ah si, ça fonctionnait comme ça. Mr Louzada, j'ai vu avec Mr Guehennec, apparemment il y a une arrivée et un départ, donc nous allons le modifier. Mr le Maire : de même que celles qui sont au rond-point sud, c'est pareil, il y a le même problème. Mr Louzada : le rond-point on va le remettre en marche parce qu'apparemment, je croyais qu'il y avait un souci plus grave que ça et en fin de compte, non, simplement la pompe a été enlevée. J'ai appris cela il n'y a pas très longtemps. Donc on va la remettre en fonction tout simplement. Mr le Maire : mais nous allons faire des circuits fermés. Mr Clément : Après moi je suis d'accord, ok cela anime un petit peu les fontaines, souvent au rond-point sud, quand il était en eau, ça arrosé plus autour que le rond-point, donc si c'est pour balancer la flotte comme ça.... Mr Louzada : il me semble que cela avait été modifié déjà lorsque s'était vous qui étiez là, le jet avait été diminué de moitié de façon à ce que ça arrose moins haut il me semble. Mr Clément : oui, oui, probablement, on est dans un côté où on essaie de faire attention, ça commence par-là, c'est bête à dire, ce n'est qu'une image, si tu commences en arrivant à Aigueperse, voir un jet qui arrose tout, la route et tout ce qu'il y a autour, enfin je trouve ça en terme d'image ce n'est pas génial. Mr Le Maire : par contre, il y en a une, on ne trouve pas le moyen, on se s'est pas comment faire, c'est celle qui se trouve dans la rue qui monte face à la Maison de Retraite,

Place de Marillac. Celle-là, on ne sait pas comment faire, elle ne fonctionne pas, c'est tout bouché et on ne sait pas comment la remettre en état. Mr Clément : peut-être, que tout simplement, il ne faut pas la remettre. Mr le Maire : Peut-être. Vous aurez des nouvelles en 2022, ne vous inquiétez pas.

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur les orientations générales du PADD, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver les orientations générales du PADD ci-dessus exposées.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-049 : DM 3

Il convient de prendre une Décision modificative n° 3 telle que présentée ci dessous :

Dépenses de fonctionnement

Compte 022 dépenses imprévues :	- 49 300,00 €
compte 023 virement à la section d'investissement	+ 9 300,00 €
Compte 6574 subvention aux associations et autres personnes :	+ 80,00 €
Compte 61551 matériel roulant :	+ 10 000,00 €
compte 60633 fournitures de voirie :	+ 13 000,00 €
compte 615221 bâtiments publics :	+ 6 920,00 €
compte 615232 réseaux :	+ 8 000,00 €
compte 6168 autres :	+ 2 000,00 €

Recettes d'investissement :

Compte 021 virement de la section de fonctionnement :	+ 9 300,00 €
---	--------------

Dépenses d'investissement :

opération 113 : compte 2182 matériel de transport :	+ 5 300,00 €
opération 13 : compte 2152 : installations de voirie :	- 0,50 €
opération 17 : compte 2152 : installations de voirie :	+ 0,50 €
opération 151 : compte 2158 : autres installations	+ 4 000,00 €

Mr le Maire : la DM, vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais elle a été modifiée par rapport à celle que vous aviez reçu, c'est pour cela que l'on vous a redonné une copie tout à l'heure car il y a des sommes qui se sont rajoutées. Mme Franchisseur-breuil : si, si, nous l'avions remarqué, on était en train de se dire qu'elle avait été modifiée. Mme Cuzin : par rapport à l'aide à la licence, je voulais savoir si ça se connaît par rapport au covid, il y a eu moins de demande au niveau des licences des jeunes. Mr le Maire : oui, je crois, c'est à peu près stable par rapport à l'année dernière. Mme Cuzin : C'est à peu près pareil ? Mr le Maire : oui. Mais il va falloir que l'on réfléchisse, parce que l'aide à la licence, il faut que l'on envoie une fiche avec un RIB, donc je ne vous raconte pas combien il y en a. Et cela fait deux fois que le Trésor Public nous rejette le mandat parce qu'il y a des différences sur les RIB. Si le relevé d'identité bancaire est au nom de monsieur et que c'est madame qui en fait la demande, ça fait deux fois qu'il nous les rejette, et on n'a pas pu payer les licences. Donc nous allons y réfléchir mais peut-être que l'année prochaine, Benjamin n'est pas là, on proposera au lieu de verser aux parents on versera au club. Mme Cuzin : oui, c'est ce que je pense. Mr le Maire : C'est ce que fait la communauté de communes, nous on ne voulait pas mais on va essayer de trouver une solution, parce que là elles auraient dû être versées, on est au mois de décembre et ce n'est toujours pas fait, ça fait quand même un peu long.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la DM 3 telle que présentée ci-dessus,
- de charger Monsieur Le Maire pour l'ensemble des démarches administratives et financières découlant de cette décision.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-050 : CONTRAT GROUPE "RISQUES STATUTAIRES"

Pour rappel :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est actuellement assurée dans le cadre du contrat groupe d'assurance risques statutaires géré par le courtier SCIACI Saint Honoré et souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique 63 auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ.

L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat applicables à compter du 01.01.22 :

Deux alternatives ont été proposées par l'assureur :

- soit une majoration des taux de 25% avec conservation des remboursements des indemnités journalières à l'identique
- soit une majoration des taux de 15% accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement à 90% au lieu de 100% et de 70% au lieu de 80 %.

Parmi ces 2 propositions, le CDG a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités tout en conservant un taux de garantie acceptable.

Il s'agit de la 2ème proposition : une augmentation de taux de 15% et un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 % ou de 70%.

Mr le Maire : je dois vous rappeler que le contrat groupe c'est pour toutes les communes, toutes les communes ont leurs problèmes spécifiques. Quand on est passé par eux, cela nous avait fait une économie je crois de l'ordre de 15 à 20 % par rapport à nos contrats propres que nous avions avant. Donc moi, je souligne que l'on a intérêt à continuer à rester groupés avec le Centre de Gestion, je crois qu'il y a 80 % des communes qui y adhèrent. Bon, c'est vrai que cela fait une baisse, mais on n'a pas le choix, il y a tellement d'incidences à l'heure actuelle, entre les arrêts maladies, les longues maladies et les CITIS maintenant qu'on en est tous au même point.

Mme franchiseur-breuil : j'ai une petite question, on est assuré sur quoi exactement à par la CLM, CLD, est-ce qu'on est assuré sur la maladie ordinaire par exemple ou pas ? Mr le Maire : on est assuré sur tout et maintenant en plus avec le nouveau contrat CITIS. Mme Franchisseur-Breuil : Et bien oui. Mr le Maire : qui lui va nous faire mal. Mme Franchisseur-Breuil : Après comme tu disais si toutes les communes sont impactées par cette augmentation, nous à Riom, nous la prenons aussi, c'est énorme. Mr Le Maire : oui, je sais bien il n'y a pas de mystère, mais cela était bien, parce que le poids de toutes les communes avaient permis de négocier un contrat qui était quand même avantageux, mais ils signaient dans un an, donc je ne sais pas après comment cela se fera.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter la modification du taux de cotisation du contrat d'assurances statutaires SIACI ST HONORE, contrat n° 41160A/001.

- de prendre note qu'à compter du 01.01.22, le taux applicable sera augmenté de 15% et que les taux de remboursement des indemnités journalières passeront de 100% à 90% et de 80% à 70%. (Les frais de gestion du CDG de 0.19% restent inchangés).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-051 : FICHE CRTE

Mr Le Maire : c'est un nouveau contrat qui est signé entre l'Etat et les communautés de communes, il va changer de nom au 1^{er} janvier, il s'agit du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. C'est un nouveau système qui est mis en place et la première des mesures, accrochez-vous bien, avant que l'on est fait quoi que ce soit, c'est que les communes ne pourront plus faire les demandes de DETR, ni de DSIL, c'est le complément. Les demandes passeront par la Communauté de Communes et c'est la communauté de communes qui choisira les investissements qu'elle veut soutenir.

Alors sur 2022, c'est une mesure transitoire, on va pouvoir nous demander pour un projet la DETR, mais à partir de 2023..... Moi, ce que j'ai dit l'autre jour au Sous-Prefet lorsqu'il nous a présenté cela, c'est que l'Etat se désengage encore une fois. Parce que supposons que la Communauté de Communes cette année ait en DETR un million d'euros cela suffit à faire tous les programmes. L'année prochaine ils vont peut-être dire ce n'est plus un million mais c'est 800 milles, et là, il va falloir que la Communauté de communes choisisse, ce qui n'était pas prévu dans notre indépendance par rapport à la Communauté de communes, voilà mon sentiment. Mr Clément : Après, je peux comprendre, cela nous met un petit peu dans le côté où il faut que la com com suive les projets qui nous concerne, mais c'est aussi une vision de territoire qui fait qu'au final il faut que cela puisse avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire. Mr le Maire : Alors, il était prévu au départ aussi, par cette loi que les conseils Départementaux et les Régions fassent la même chose. Or, il y a une grosse levée de boucliers faite par l'Association des Maires de France, donc le Département du Puy-de-Dôme et la Région ont refusés, ils gardent leurs financements à eux. Ils ne veulent pas le basculer dans le CRTE, mais à l'avenir on ne sait pas ce que cela va pouvoir engendrer. Alors le CRTE, c'est l'après-projet de territoire, c'est-à-dire PLUi, PADD, etc... les projets du CRTE, on en revient toujours au même, des ressources naturelles préservées valorisées, eau, l'énergie, ainsi de suite, un territoire dynamique et connecté qui soutient son économie, des services de proximité, ce n'est pas noté « santé », diversifiés pour tous et des bourgs et des villages de qualité accessibles. Mr Clément : non mais encore une fois, c'est pour cela que je le répète. Mr le Maire : Je vais essayer de trouver la fiche service de proximité, pour voir ce qu'il y a dedans, objectifs : facilité l'accès aux soins, appuyer le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite, 2^{ème} objectif, 3^{ème} objectif : maintenir un service public accessible à tous, développer les structures d'accueil dans l'air du temps pour la petite enfance et la jeunesse, favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité. Mr Clément : ce qui m'intéresse, c'est de connaître les groupes de travail qui vont être mis en place pour, entre guillemets, dynamiser ça. Aujourd'hui, ça va être au niveau de la com com, est-ce que nous au niveau commune on aura également quelque chose. Mr le Maire : Alors, ça va être à la commune de développer dans ses projets, de tenir compte de ces directives. Mr Clément : Donc, c'est-à-dire que parmi les commissions que l'on a aujourd'hui, certaines vont porter ces projets-là. Mr le Maire : certainement oui. Mr Clément : d'accord, parce que celle de la santé, se serait important de.... Mr le Maire : mais bien sûr, ne t'inquiète pas on pensera à toi. Pour les bourgs et villages de qualité, c'est rénové le bâti existant, limiter l'étalement urbain, diversifier l'offre de logement en réponse aux nouveaux besoins de la population, repenser les espaces publics en intégrant les mobilités douces, développer et diversifier l'offre de mobilité dans et entre les bourgs, il faut soutenir le développement de l'activité agricole, développer le commerce et l'industrie, soutenir les commerces dans le bourg, réduire la fracture numérique, développer un tourisme en s'appuyant sur les ressources locales. Il y a 4 thèmes et il doit y avoir 25 sous-thèmes ensuite. Ce n'est pas une obligation de le voter, puisque c'est une compétence de la communauté de communes, mais j'ai souhaité vous en parler, parce que ça engage l'avenir et je souhaiterais que l'on prenne une délibération sur ce nouvel outil. Parce que, je pense qu'à terme, je ne sais pas si ça ne posera pas de problèmes. Parce qu'il est bien dit, que si notre projet ne rentre pas dans le cadre du CRTE il sera toujours possible de le déposer en Préfecture, pour la DETR, sans ce label, avec le risque que la dotation soit refusée, car il ne répondrait pas aux objectifs communautaires. Vous avez tous reçu le document, vous avez vu tous les objectifs et on vous avait également envoyé avant le PADD le 25 novembre. Mr Clément : Je crois que c'est dans celui-ci qu'ont évoqué également le centre aquatique, on en parlera après.

Monsieur Le Maire explique le prochain fonctionnement du CRTE Plaine Limagne à l'appui des documents expédiés aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de prendre note du prochain fonctionnement du CRTE, concernant les dossiers DETR et DSIL,
- mandater le Maire pour l'ensemble des démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-052 : TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n°2019-828 du 06.08.2019, de transformation de la fonction publique territoriale,
Vu la circulaire préfectorale du 06.09.21,

Considérant notamment la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail.

Considérant que la Commune met, depuis le 01.01.15, en application la durée légale du temps de travail, soit 1607h mais n'avait pas délibéré.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de prendre note de la durée légale travail de 1607 heures applicables aux services de la Commune
- de mandater Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES

Mr Clémente : alors je rebondis avec le centre aquatique. Moi, j'aimerais qu'on connaisse un petit peu le ressenti peut-être des uns et des autres et la position de Mr le Maire et du Vice-Président de l'interco, pour savoir un petit peu, aujourd'hui, si c'est un projet qui continue d'aller en phase étude, est-ce que c'est quelque chose qui semble dans l'envie et le souhait de l'interco, parce que pour ma part je me suis un petit peu amusé à regarder l'offre, on va dire des centres aquatiques à proximité, Gannat 8 minutes d'Aigueperse, de porte à porte, Weiss à Riom 17 minutes, si je suis à Randan, j'ai une piscine à 13 minutes qui est à St Yorre, si je suis à Maringues, j'ai une piscine qui est aussi à 17 minutes à Thiers. Quand je lis, je vois que l'on veut partir faire un centre aquatique, alors même pas un centre aquatique, un bassin, c'est-à-dire que l'on n'a même pas l'ambition de faire quelque chose, on se dit que l'on va peut-être attirer d'autres clientèles mais c'est juste pour apprendre aux enfants à nager. Mr le Maire : ce n'est plus un bassin, ça dépasse ça maintenant, mais enfin bon je vous expliquerai après. Mr Clémente : bon peu importe, il y a un moment on se dit est-ce qu'on est bien cohérent, alors on parle d'écologie, moi j'ai un petit peu de mal. Et surtout, quand je regarde les chiffres qu'on annonce en termes de coût de fonctionnement, alors soit les autres collectivités autour de chez nous, sont très mauvaises dans leur gestion, mais il y a un souci quoi, il y a un écart qui me semble assez conséquent. Je voulais avoir le ressenti chacun. Mr Le Maire : il faudrait que tu viennes aux réunions de la communauté de communes, c'était le grand débat du dernier conseil communautaire parce qu'il y a plusieurs options, la première chose que je voulais dire, on a d'abord été contacté par la communauté de communes de Gannat qui a un projet chez elle, qui s'élève à 9 ou 10 millions d'euros je crois, qui a d'importantes subventions pour le réaliser et elle nous proposait d'accueillir tous les enfants du territoire communautaire moyennant une cotisation de 300 000 euros par an pour 1965 enfants sur tout le territoire. Ce qui fait 30 ou 40 fois plus de ce que l'on paye aujourd'hui, le reproche qui a été fait par certains de mes collègues, c'est que cet argent que l'on donnerait est à fond perdu. Parce que ce serait toujours Gannat qui resterait propriétaire de l'équipement et cela ne plaît pas à certains. Mr Clémente : un déficit d'un outil comme une piscine, qui est de l'ordre de 600 à 800 000 euros, explique moi l'intérêt, moi je préfère donner 300 000 et de ne pas en avoir la charge, cela fait quand même un delta de l'ordre de 400 à 500 000 euros. Mr le Maire : tu prêches un convaincu, je te donnerais mon avis à la fin. Parce que ensuite, ça se branche sur les équipements du territoire, le Conseil Communautaire était divisé sur cette opération et il y en a qui disent : oui, mais pourquoi pas faire la piscine à Maringues ? Donc, il a été décidé de prendre un cabinet d'études qui a donc fait une étude sur ce fameux bassin, comme tu disais au départ, qui n'est pas suffisant parce que à ce moment-là il est déficitaire largement, donc il serait amélioré pour accueillir des adultes qui viendraient prendre de cours ou autres. Et là on nous avance, le projet coûterait 8 millions d'euros et serait en déficit de 500 000 euros par an. Ce sera plus, parce que les chiffres qu'il nous donne ne sont pas bons, mais bon j'ai donné mon avis. Mr Clémente : le 8 se sera 10/12 le projet global et puis de 500 tu seras à 800 ou 900 000 euros de déficit. Mme Cuzin : Après, il faut préciser qu'il y a des enfants qui ne vont pas à la piscine, il y a certaines communes ils ne vont pas à la piscine, ils n'ont pas la possibilité d'y aller, moi c'est ce que j'ai retenu. Mr Clémente : ça représente combien d'enfants ? Mme De Castro : il y a 5 communes. Mr Clémente : d'accord, mais ça représente combien en nombre d'enfants ? Mr Le Maire : il y a Luzillat, Saint Priest Braméfant, Saint Sylvestre Pragoulin.... Mr Clémente : Parce que, eux pour le coup, ils sont à St Yorre, ils sont à côté quoi. Mme Champomier : Ils n'arrivent pas à avoir des créneaux. Mr Le Maire : moi, ce que je demande depuis le départ, et je ne l'ai obtenu que hier, c'est que la communauté de communes de Gannat au retourne les voir maintenant, comme ils venus nous voir, pour affiner leur projet. Comme je l'ai dit dans la Montagne, ils nous proposent un Zénith et nous, nous avons besoin d'une salle des fêtes, nous n'allons peut-être pas participer à la hauteur qu'ils pensent, parce qu'il y a des pistes, des lignes de bassins et parce qu'il y a un club sportif très important qui fait des compétitions, mais cela ne nous concerne pas. J'ai eu Mme la Maire de Gannat hier, qui m'a appelé pour savoir où on en était. J'ai convaincu hier soir en réunion à la Préfecture Claude Raynaud qui doit l'appeler et nous allons organiser un rendez-vous avec tous les vice-présidents de la com com. RLV, j'en ai parlé aussi, il faut qu'on les approche, car ils ont un projet à l'heure actuelle. Il y a un projet sur Thiers, il faut que l'on se répartisse un peu et voir, le frein, je ne dirais pas qu'il est politique mais il est politique entre guillemets c'est-à-dire qu'il y en a qui disent qu'il faut arrêter d'aller chercher à l'extérieur et ne pas investir sur notre territoire. Mr Clémente : alors, je suis d'accord, il faut de l'investissement mais de l'investissement intelligent, et la pour le coup, quand on a des outils, surtout des outils comme ça, il faut que ça est un sens, une cohésion et nous, honnêtement sur notre territoire, je ne vois pas trop l'intérêt, qui plus est au milieu de la pampa, pardon du terme, sur un truc qui n'est même pas sur un axe, enfin, on fait une chose à Maringues, je n'ai rien contre Maringues, je me dis quelqu'un de notre territoire va courir à Maringues pour faire du sport ou de l'aquagym, naturellement nous c'est Gannat ou Riom. Mr le Maire : le cabinet d'études a estimé qu'il pouvait y avoir 3 sites : Randan, Saint Clément de Régnat ou Maringues, avec ses défauts et ses qualités. Tout ça pour vous dire quand même que l'opération n'est pas terminée, j'ai vu hier le Président du Conseil Départemental, qui lui dit tout à fait honnêtement, je préfère mettre une subvention à la piscine de Gannat sachant que l'on est à 8 minutes du Collège. Mr Clémente : et bien c'est clair ! Mr le Maire : il y a 740 élèves, donc on les enlève du projet de piscine communautaire, deuxièmement, et je l'ai bien rappelé, la compétence piscine est une compétence communale jusqu'à aujourd'hui. Donc, s'il fallait la modifier, il faudrait un vote de tous les conseils municipaux, et je sais que pour en avoir parlé avec eux, il y a quelques Maires autour de nous qui ne sont pas d'accord d'aller à Randan et à St Clément de Régnat encore moins. Après la réunion officielle qu'il y aura avec la Com Com, j'ai demandé à Mme la Maire de Gannat de nous recevoir à deux

ou trois pour nous faire une proposition, si nous on resterait dans leur piscine, parce qu'on ne peut pas donner 300 000 euros. Mais même s'il fait multiplier le budget, parce qu'on ne payait pas grand-chose en fait. Mme Champomier : on payait la location du bassin. Mr le Maire : combien c'était le Collège, 5000 euros. Mme Champomier : oui, à peu près ça. Mr Le Maire : bon, on va étudier ça, mais moi si tu veux j'ai voté « pour » la poursuite de l'étude parce que je suis vice-président aux finances. Mr Clément : on reste encore sur le côté de la pertinence d'avoir ce genre d'outil sur notre territoire. Et j'en reviens encore à la santé, qui me semble plus important, qui à mon avis est beaucoup plus pertinent sur un territoire qui est vieillissant que d'aller mettre une piscine à 10 ou 12 millions d'euros. Mr le Maire : ce qu'il y a, c'est que cette fois le projet de Gannat, pour nous, nous est favorable. D'habitude, lorsque l'on a des projets c'est plutôt nous qui passons à côté. Là, donc il va y avoir une négociation, l'enquête va se poursuivre, je vous donne mon sentiment, ce projet ne sortira pas sous ce mandat de la com com. Mr Clément : j'espère qu'il ne sortira pas du tout. Mr le Maire : Celui de Gannat doit sortir, d'après ce qu'elle m'a dit, dans les deux ans qui viennent sinon ils sont obligés de nous refuser et d'arrêter. Nous allons attendre de voir ce qu'il propose et on va avancer dans la négociation. Et bien évidemment les conseillers communautaires auront à s'exprimer sur ce sujet. Mais ce que tu dis, c'est un peu les propos que j'ai tenu, enfin, un peu plus dur peut-être. Alors, on nous dit, oui mais les gens d'Aigueperse ou d'Effiat ou Montpensier, les adultes vont aller à la piscine à Randan. Mme Franchisseur-Breuil : non, non ils n'iront pas, ils iront à Gannat ou à Riom. Mr Le Maire : Oui, à Gannat ou à Riom, alors si tu veux cela en remet en question une partie financière importante de recettes, et cela ça fait mal. Mais pour le moment on n'engage pas de débat là-dessus, on le fera quand se sera le moment. Mr Clément : comme c'est quelque chose qui est sorti en plus dans la presse, que nous avons eu en compte rendu du conseil communautaire, c'était important aussi de connaître la position de notre collectivité. Mr Le Maire : voilà et puis, je compterais sur vous lorsque ce sera le moment de voter pour que l'on prenne une décision dans l'intérêt d'Aigueperse, tant pis si on dit, on ne va pas à la piscine à Randan, on continue avec Gannat, ce sera une décision du Conseil Municipal. Mme Cuzin : Mais ce prix qu'elle vous a donné au niveau de Gannat, ça va bien été calculé par rapport au nombre d'enfants. Mme Champomier : ce n'est pas rapport à notre nombre d'enfants, c'est par rapport à tout le territoire. Le problème c'est que ceux de Luzillat par exemple, ne vont pas aller à la piscine à Gannat c'est trop loin. Mr Clément : Il aurait fallu faire le calcul avec nos enfants. Mr Le Maire : ils nous disent 1905, mais dans ce chiffre, je vais vérifier mais il y a les 740 élèves du Collège, donc si on supprime 740 enfants sur 1905 ça va faire mal. Mr Clément : à mon avis, si ces chiffres-là avaient été avancé pour, entre guillemet, vous voyez il nous faut absolument ce centre aquatique. Mme Champomier : je pense que Gannat avait calculé par rapport à tout le territoire mais de toute façon je ne vois pas une commune comme Luzillat, ou Limons aller à Gannat. Mr Clément : Ils auront peut-être plus tendance à aller sur Thiers. Mme Champomier : ils n'auront pas le temps, le temps qu'ils montent dans le bus, qu'ils aillent à la piscine, c'est l'heure de repartir.

Mr le Maire : Avez-vous d'autres questions diverses ? Mme Franchisseur-Breuil : C'est plus à la base la com com, c'est le centre loisirs, est-ce que tu sais un petit peu ou ça en est au niveau des travaux ? Mr Le Maire : les fouilles archéologiques sont enfin terminées, ils ont bouchés les trous et ont fini cette semaine. Par contre, j'ai porté réclamation parce qu'ils nous ont dégradé complètement le parking de la Place St Exupéry, alors j'ai émis des réserves et j'ai demandé à ce que l'assurance de l'INRAP, de la com com, de l'entreprise et de l'Ophis qui est l'architecte fassent une déclaration à leur assurance parce que, nous on avait dit on prendra en charge le goudron sur le parking, mais là ce n'est plus du goudron, là il va falloir creusé parce qu'ils nous ont tout cassé. Donc, c'est d'accord, j'en ai parlé avec le Président hier aussi, par contre ce qu'il faut bien que vous sachiez, c'est que les travaux vont commencer, on ne va pas refaire le parking tout de suite, on va attendre que les travaux se fassent, environ 18 mois. Mr Clément : du coup, la fameuse étude des fouilles on aura un compte rendu ? Mr le Maire : oui, en 2024, ils n'ont pas trouvé grand-chose vraiment de valeur, ils ont trouvé des traces, des choses intéressantes sur l'époque médiévale, mais il n'y a pas de choses particulières. Ce que je voulais vous dire aussi, nous avons étaient conviés avant-hier à aller à la journée porte ouverte de « Ages et vie », nous y sommes allés avec André, Emmanuelle et Georges, donc le 1^{er} bâtiment qui fait 8 logements, le 1^{er} jour il y en a 5 qui ont été loués et 3 qui sont en option, ils vont ouvrir fin janvier, début février et ils vont mettre en location le 2^{ème} bâtiment, car ce sont deux bâtiments indépendants. Les 5 personnes qui ont été louées, il y en a d'Aigueperse, il y a des personnes âgées, il y a des couples qui souhaitent faire venir quelqu'un de leur famille qui n'est pas dans la Région, car cette personne ne souhaite pas aller chez ses enfants et ni en Maison de Retraite. C'est ce qu'on avait dit dès le départ, ça c'est une étude de marché qui était bonne. Ils y a eu 30 ou 40 personnes qui se sont déplacés pour cette journée. Le recrutement du personnel est en cours, il y en a déjà qui ont été recrutés dont quelques-uns d'Aigueperse. Sur les logements, je le rappelle, la commune d'Aigueperse est prioritaire, si l'on présente quelqu'un pour une location, il passe en premier, c'était l'une des conditions que nous avons donné à « Ages et vie » à l'époque. Il devrait y avoir une autre journée portes ouvertes mais je ne sais pas à quelles dates, donc à la limite on vous enverra l'information à tous, ceux qui voudront y aller vous pourrez visiter. L'appartement est fonctionnel, c'est propre, c'est neuf, la salle de bains est très bien, l'agencement intérieur avec la partie cuisine commune c'est bien réfléchi. Ils ont des terrasses extérieures, ils peuvent amener leurs animaux, peuvent amener une partie de leur mobilier. Il y a Charbonnières les Vieilles qui a fait la même opération, ils ne sont pas tout à fait complet encore. Il y en a une à Chabreloches, il s'en fait 6 ou 7 dans l'Est du département. Mr Clément : Mais il y en a déjà sur notre territoire ? Mr le Maire : non chez nous, non, il n'y a que celui-là, Randan a posé une option et Maringues aussi, Maringues il faut que le PLUih soit adopté donc ce sera que dans deux ans.

Mr le Maire : Avez-vous d'autres questions diverses ? Mme Cuzin : j'ai juste un remerciement à faire à Emmanuelle De Castro, qui m'a invité au repas du CCAS, même s'il n'a pas lieu, c'est la première année où je suis invitée, donc je te remercie. Mme De Castro : pour moi, c'était tout à fait normal. Mr le Maire : c'était une bonne intention, l'invitation était un peu exceptionnelle car je crois qu'Emmanuelle vous a sollicité à plusieurs reprises et vous avez toujours été là, comme tous les membres du CCAS, de même que la cérémonie des vœux du Maire ne se fera pas, je vous le dis. Mme Cuzin : donc, il n'y aura rien cette année. Mr le Maire : non, nous avons une dizaine de médaille à remettre, des départs en

retraite mais on ne peut pas les faire. Donc, à la place du repas, les personnes auront un colis. Mme Cuzin : oui, de toute façon il n'y a pas le choix. Mme De Castro : il ne faut pas prendre de risque. Mr Le Maire : Tant que nous sommes dans les petits objets intéressants, il y a Vanessa qui va vous dire un mot et vous donner quelque chose. Mme Rollet : Nous avons fait par rapport au 11 novembre, fabriquer des petits souvenirs des portes clés et des petits stylos en association avec le Fab' Lab que nous avons distribués le jour du 11 novembre. Je vous en distribuerais un chacun, j'avais également commandé des clés USB pour mettre le court métrage que nous avons réalisé sur la ville d'Aigueperse, nous les avons reçu hier, je n'ai pas pu vous les préparer, mais se sera fait pour le prochain conseil.

Mr le Maire : un mot quand même sur la situation d'Aigueperse au niveau de la Covid-19, nous sommes très touchés, nous avons eu deux décès qui sont plus que suspects, donc je vous recommande de bien faire attention à vous, d'inciter les gens à faire le troisième vaccin et puis de ne pas recommencer à se remettre en groupe parce que à mon avis on va avoir des problèmes sous peu. Donc je vous demande de bien faire attention à vous et à votre famille. Bonnes fêtes à tous et à l'année prochaine.

Séance levée 19h40.
